

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 31/01/2023 de 9 heures à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾

me Bellon Anne, 1617 route
de Saint-Papoul 11400 Castelnaudary
En août 2021 nous avons évoqué avec les
services de l'urbanisme la possibilité d'inscrire
un de nos bâtiments dans les bâtiments
repérés à la prochaine modification du PLU.
Apparemment cela ne figure pas dans cette
modification n°2 alors qu'avant été évoqué
en août 2021 fin 2021 puis fin 2021 que
cela serait certainement fin 2022.
Est-ce qu'il est toujours en cours d'étude
que mon bâtiment soit repéré et dans
quel délai à peu près car mon activité
en dépend.